

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au sous-sol du centre culturel Georges Deschênes de Dégelis, le 16 février 2022 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Stéphan Dubé (Auclair), M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), Mme Diane Bouchard (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Mario Guimond (St-Juste-du-Lac), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau et M. Jean-François Martin (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par Mme Katie Bossé, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-1599

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 1^{er} décembre 2021.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par Mme Linda Lévesque, appuyé par M. Bernard Caron, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 1^{er} décembre 2021 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-1600

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Claude H. Pelletier effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 14 FÉVRIER 2022

Transport Hugo Beaulieu	4 463.91 \$
Avantis Coopérative	114.80 \$
Bégin Ginette	23.00 \$
Bell Canada (1-800)	32.14 \$
Bossé Kathie	28.80 \$
Bouchard Diane	64.00 \$
Buropro Citation	14.23 \$
Distribution Rioux Inc	98.50 \$
Dubé Stéphane	23.00 \$
Dumont Daniel	54.90 \$
Dupuis Richard	15.00 \$
Excavation Tanguay Inc	270.19 \$
Garage André L'Italien	55.58 \$
Hôtel 1212	829.24 \$
La Capitale assurance	2 718.05 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Municipalité de Dégelis	3 034.40 \$
Transport Guy Levasseur Inc	474.28 \$
Peterbilt Québec est Ltée	696.85 \$
Ouellet Carlo	55.01 \$
St-Pierre André	71.09 \$
Morin Alain	41.00 \$
Lizotte Normand	49.01 \$
Guimond Mario	22.00 \$
Malenfant Bruno	49.01 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	68.99 \$
Transport Hugo Beaulieu	1 309.28 \$
Acklands Grainger Inc	379.42 \$
Arsenal Media Inc	193.16 \$
Avantis Coopérative	398.44 \$
Banque Nationale du Canada	747.76 \$
Bell Canada (1-800)	28.12 \$
Bétonnière du Golfe Inc	3 018.09 \$
Brant	2 596.46 \$

Buropro Citation	60.20 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 756.00 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	824.54 \$
Cloutier Berthier	8.46 \$
Cloutier Michel	86.92 \$
COMAQ	626.61 \$
Distribution Rioux Inc	80.41 \$
Émond Denis	77.72 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	2 566.78 \$
Financière Banque Nationale	1 766.14 \$
GLS Logistics Canada LTD	166.50 \$
Gravier Bérubé & Fils inc	126.47 \$
Groleau Maxime	86.92 \$
Groupe EMS	1 813.04 \$
Harnois Énergies	4 211.41 \$
J.S. Lévesque	753.09 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	134.52 \$
La Capitale assurance	2 718.05 \$
Lord Jean-François	180.00 \$
Magasin Coop Squatec	52.42 \$
Martin Éric	58.28 \$
Ministre du Revenu du Québec	354.23 \$
Municipalité de Dégelis	2 967.41 \$
P. Beaulieu Électrique	139.40 \$
Pare-Brise Expert	855.29 \$
Peterbilt Québec est Ltée	113.22 \$
Place du Travailleur enr.	229.95 \$
Potvin Jacinthe	111.43 \$
Puits Artésiens Cloutier Inc	3 587.22 \$
Purolator Inc	51.12 \$
Radiateur Gaétan Martin Inc	55.05 \$
Ross Jilliane	54.70 \$
SEAO	8.32 \$
Service Sinistre Express	413.92 \$
Toromont Cat (Québec)	159.56 \$
Transport André Lavoie	2 989.35 \$
Transport Antoine Beaulieu Inc	689.85 \$
Transport Guy Levasseur Inc	22 138.44 \$
AGAT Laboratoires	2 705.36 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	958.61 \$
Pages Jaunes	87.90 \$
Nordikeau	695.60 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 131.88 \$
Caisse Populaire Desjardins du Transcontinental	334.12 \$
Banque Nationale du Canada	380.12 \$
Financière Banque Nationale	938.96 \$
Radiateur Martin Inc	503.27 \$
Bell Canada	870.37 \$
Conteneurs KRT Inc	11 831.73 \$
DAS Fédéral	11 531.15 \$
DAS Provincial	29 750.39 \$
Exploitations JAFFA Inc	319 322.13 \$
Hydro-Québec	3 144.42 \$
Laurentide Re/Sources Inc	2 615.10 \$
Ministre des Finances	58 008.43 \$
Service Accès-Emploi	21 720.71 \$
Simetech Inc	10 728.32 \$
Société V.I.A. Inc	25 998.23 \$
Tribu Communication Web	426.27 \$
Total payés	579 922.49 \$

COMPTES À PAYER AU 14 FÉVRIER 2022

AGAT Laboratoires	1 697.03 \$
Arsenal Média Inc	193.16 \$
Avantis Coopérative	53.00 \$
Bell Canada (1-800)	54.74 \$
BUROPRO Citation	418.75 \$
CSSFL	1 087.66 \$
Conception GB	528.89 \$
Conteneurs KRT Inc	7 247.40 \$
Groleau Maxime	309.99 \$
Harnois Énergies	1 878.06 \$
Imprimerie Excel Inc	6 851.13 \$
Info-Dimanche	745.50 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup	109.23 \$
La Capitale assurance	2 718.05 \$

Laurentide Re/Sources	1 836.35 \$
Martin Jean-François	208.80 \$
Master Card	2 181.15 \$
Municipalité de Dégelis	6 899.66 \$
Municipalité de St-Michel-de-Squatec	86.61 \$
Pelletier Labrie	3 046.84 \$
Pièces Témis Inc	192.21 \$
Place du Travailleur enr.	149.99 \$
Potvin Jacinthe	25.87 \$
Sécur-Max	20 549.07 \$
Société V.I.A. inc	19 260.37 \$
Toromont Cat(Québec)	3 777.91 \$
Transport Hugo Beaulieu	264.44 \$
Tribu Communication Web	426.27 \$
USD	167 232.00 \$
Webetic.com	161.97 \$
Total à payer	250 192.10 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1601

4) **ADMINISTRATION**

a) **Élections -Vice-présidence**

Élection d'un(e) président(e) d'élection et d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. André St-Pierre, et résolu que M. Maxime Groleau soit nommé président et secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1602

Vice-présidence - Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Mario Guimond, que M. Bernard Caron soit proposé à titre de vice-président de la RIDT.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bruno Malenfant de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Bernard Caron accepte la proposition.

M. Bernard Caron est élu au poste de vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1603

b) **Autorisations pour les signatures des chèques, accès aux comptes et autres**

Suite aux élections des officiers, il est nécessaire de passer une résolution pour autoriser les signataires aux comptes et aux autres effets de la RIDT.

La RIDT souhaite que, pour les ouvertures ou modifications aux comptes ainsi que pour les chèques, deux signatures soient nécessaires (dont un employé et un administrateur).

Pour les transactions par le biais des solutions Internet mises en place par les institutions bancaires utilisées par la RIDT (Desjardins, Banque Nationale et Manuvie), une seule signature soit requise.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par M. Stéphan Dubé, que les personnes autorisées à effectuer ces opérations, signer les effets et à accéder à tous les comptes pour faire les opérations requises pour la RIDT sont M. Claude H. Pelletier, président, M. Bernard Caron, vice-président, M. Maxime Groleau, directeur général et Mme Jacinthe Potvin, adjointe administrative.

M. Maxime Groleau est autorisé, en tant que secrétaire-trésorier et au nom du conseil d'administration, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents, y compris les résolutions, pour que les changements de signataires adoptés soient mis en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1604

c) **Traitement de la rémunération des élus délégués à la RIDT**

Actuellement, la RIDT n'a mis en place aucun règlement sur la rémunération des élus municipaux qui siègent à son conseil d'administration. Les frais de déplacement sont cependant remboursés aux membres qui se déplacent aux rencontres.

Avis de motion - Règlement sur le traitement de la rémunération des élus

M. Denis Blais, délégué à la RIDT, donne avis de présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur le traitement de la rémunération des élus »

Denis Blais
Délégué à la RIDT

d) **Augmentation du coût de la vie versus indexation salariale**

Dans le contexte actuel de pandémie et d'inflation, les membres discutent des opérations et des conditions de travail des employés de la RIDT. Suite aux discussions, les administrateurs souhaitent reconnaître la contribution globale des employés permanents au bon fonctionnement de l'organisation ainsi que leur présence et assiduité au travail.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Bernard Caron, de verser exceptionnellement, à chaque employé régulier permanent à l'emploi de la RIDT, un montant forfaitaire de 250 \$ à la fin mars 2022 ainsi qu'un second montant de 250 \$ à la fin novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1604

e) Ouverture de poste – Conseiller/ère en communication et sensibilisation

M. Maxime Groleau explique aux membres les démarches enclenchées pour recruter quelqu'un sur le poste en communication et sensibilisation. Les candidatures sont attendues jusqu'au vendredi suivant.

M. Claude H. Pelletier et M. Denis Blais participeront avec M. Maxime Groleau à la suite des procédures pour le recrutement.

f) Radiation de mauvaises créances

La RIDT n'a pas eu besoin de procéder à des radiations depuis janvier 2018.

Certains recouvrements avec des clients posent plus de problèmes depuis plusieurs années et différentes démarches ont été tentées, sans résultats.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par M. Bernard Caron, que les créances suivantes soient radiées :

- Deschamps Pierre-Olivier montant dû 134,00 \$
- Toiture GF inc. montant dû 324,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1605

g) Renouvellement des conditions bancaires

La marge de crédit de la RIDT est autorisée pour un montant de 300 000 \$ au taux de base de la Banque Nationale + 1%. La RIDT dispose aussi de deux cartes de crédit (associées au même compte) pour un total de crédit possible de 10 000 \$.

Le coût annuel des honoraires de révision est de 500 \$.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. André St-Pierre, que la RIDT accepte la proposition de renouvellement de la Banque Nationale pour les conditions bancaires tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1606

5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

a) Rapport – État des lieux et gestion des résidus ultimes par le BAPE

Le constat du BAPE sur la gestion des résidus ultimes fait état de la difficulté, en général, à atteindre les objectifs de limitation d'enfouissement émis par le MELCC.

L'objectif pour l'année 2025 est de n'enfouir que 525 kg/hab/an au Québec. La moyenne provinciale de 2019 était plutôt à 724 kg/hab/an soit très loin de la cible.

Le Témiscouata est à 502 kg/hab/an pour l'année 2020 et cela inclut tous les déchets de la région, pas seulement ceux des résidences ou chalets.

11 orientations stratégiques sont présentées par le BAPE pour renverser la tendance.

Plusieurs sont d'ordre réglementaire ou gouvernemental.

Au niveau des actions à la portée de la RIDT, certaines sont déjà mises en place depuis plusieurs années comme :

- l'accessibilité des données et la transparence
- L'innovation pour atteindre les objectifs
- La régionalisation des services
- La mise en place de solutions pérennes
- L'optimisation de la gouvernance

Par contre, il est important de travailler sur d'autres aspects comme l'information et la sensibilisation, le renforcement des règlements en place et la tarification des services rendus (principe utilisateur/payeur)

b) Résultat de la caractérisation des déchets enfouis à Dégelis

En début d'année 2021, la RIDT avait confié un mandat à l'entreprise Chamard Stratégies Environnementales, devenu Stratzer, pour effectuer une étude de caractérisation des ordures des collectes municipales et commerciales, en recherchant une représentativité de l'ensemble de la MRC. La réalisation de l'étude a eu lieu du 7 au 17 juin 2021 au lieu d'enfouissement de Dégelis.

Les résultats démontrent qu'une très forte proportion des matières enfouies ne sont pas vraiment des déchets ultimes. Ainsi, en moyenne :

- 12 % sont des matières recyclables qui auraient pu aller vers un centre de tri
- 22 % sont des matériaux qui auraient pu aller dans un des 4 éco-centres
- 36 % sont des matières organiques qui auraient pu être gérées/compostées à la source
- 30 % sont réellement des déchets ultimes qui doivent être enfouis.

Il est important de rappeler que plus de 60 % des coûts facturés aux municipalités sont liés à la collecte et à l'enfouissement des déchets et que ces coûts sont directement proportionnels aux quantités enfouies. Moins d'enfouissement permet de limiter les augmentations de coûts.

Donc même si le coût d'enfouissement à Dégelis reste inférieur à d'autres sites, il est important de moins enfouir. En plus du bénéfice environnemental, cela permettrait, au niveau financier, de payer moins de redevances au MELCC, de construire moins rapidement les cellules d'enfouissement et donc de renouveler les emprunts moins souvent.

c) Portrait régional sur les plastiques agricoles et acéricoles

Différents documents ont été transmis aux membres en lien avec le portrait régional qui a été fait sur les plastiques agricoles et acéricoles.

Même si aucun service n'est en place dans la région du Témiscouata pour le recyclage des pellicules d'enrobage, on note que le recyclage des tubulures d'érablière est bien établi. En effet, plus de 80 % des plastiques acéricoles générés sont apportés dans les écocentres et traités.

d) Participation à l'étude régionale pour la mise en valeur du textile

Mise de fonds dans un projet dans le cadre du Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec.

CONSIDÉRANT QUE les matières résiduelles générées par les citoyens concernant le textile sont grandissantes

CONSIDÉRANT QUE les friperies du Bas-Saint-Laurent sont aux prises avec des surplus de vêtements, mais que faute de débouchés, ces surplus finissent en majeure partie dans des lieux d'enfouissement

CONSIDÉRANT QUE dans le Témiscouata, la RIDT, les friperies et d'autres organismes ont mis en place un système de récupération des surplus de vêtements depuis de nombreuses années, le tout afin d'éviter l'enfouissement de ces matières

CONSIDÉRANT QU' il n'existe pas de débouchés locaux ou régionaux pour disposer des surplus de vêtements recueillis par la RIDT et qu'ils doivent donc être transportés vers Montréal

CONSIDÉRANT QUE la RIDT dispose des compétences en gestion des matières résiduelles dans le Témiscouata

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une étude afin d'avoir un portrait de la situation au Bas-Saint-Laurent permettant de trouver des solutions à cette problématique

CONSIDÉRANT QU'il est possible de recevoir une subvention auprès de Recyc-Québec pour ce genre d'étude dans le cadre du programme mentionné en titre

CONSIDÉRANT QUE Co-éco a offert à la MRC de Rivière-du-Loup d'effectuer le montage financier et de l'accompagner dans le dépôt de la demande et la réalisation d'un éventuel mandat

CONSIDÉRANT QUE le projet nommé Mise en valeur du textile au Bas-Saint-Laurent sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC par la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le «PROGRAMME»)

CONSIDÉRANT QUE le recyclage du textile est une problématique régionale et que chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent désire contribuer et investir financièrement à parts égales dans le projet.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Stéphan Dubé, que la RIDT s'engage financièrement dans le projet mentionné, en y investissant un montant de 1 300 \$. Une copie de la présente résolution sera transmise à la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement verser ledit montant aux fins de concrétisation du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1607**

e) Constitution d'un comité pour la révision du PGMR

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscouata doit être révisé cette année par la RIDT. Il est nécessaire de former un comité avec des élus de la RIDT, de la MRC et de responsables municipaux pour discuter des orientations qui y seront prévues.

Par la suite, le projet de PGMR devra être adopté par le conseil des Maires de la MRC puis soumis à une ou des consultations publiques avant son approbation finale.

M. Bernard Caron et M. Claude H. Pelletier mentionnent leur intérêt à faire partie du comité PGMR.

6) GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

a) Programme de redistribution des redevances à l'enfouissement

Les municipalités ont dû recevoir une copie du courrier du MELCC sur ce programme.

La RIDT s'occupe de l'ensemble des démarches et les municipalités n'ont rien à faire.

En effet, chaque année, la RIDT reçoit certaines sommes en provenance du programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Le budget de la RIDT tient compte de ces sommes à recevoir avant de le présenter aux municipalités.

b) Communications en lien avec le projet

M. Maxime Groleau fait mention aux membres de l'avancement de certains items liés aux communications pour le projet de gestion des matières organiques, notamment le nouveau site web de la RIDT.

7) ÉCOCENTRES

a) Achat – Blocs sanitaires (3)

Comme cela avait été mentionné à l'automne dernier, il est nécessaire de procéder à l'achat de trois blocs sanitaires autonomes qui seront installés dans les installations de la RIDT à Dégelis, Pohénégamook et Témiscouata-sur-le-Lac.

Ils permettent environ 260 utilisations avant recharge d'eau propre et vidange des eaux usées et sont conçus pour être fonctionnels même l'hiver.

Trois propositions sont présentées aux administrateurs pour l'achat de ces blocs sanitaires.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT procède à l'achat de trois blocs sanitaires usagés Prosan 600 au coût de 8 500 \$ l'unité auprès de l'entreprise SaniVac. La livraison est à prévoir en plus de ce budget ainsi que le remplacement/nettoyage de quelques éléments.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1608**

b) Suivi – Appel d'offre pour la construction de dalles de béton

Les plans et devis techniques ont été réalisés par Actuel Conseil pour les 4 écocentres ainsi que pour le plancher du garage de machinerie au lieu d'enfouissement de Dégelis.

La RIDT va demander une soumission à Bétonnière du Golf pour la fourniture et la livraison de l'ensemble du béton.

Les travaux de préparation de terrain seront confiés à des entrepreneurs locaux en fonction de la municipalité concernée.

Des demandes de soumission seront réalisées prochainement pour que des entrepreneurs généraux fournissent des prix pour la réalisation des travaux, avec des lots séparés pour que la RIDT puisse effectuer des choix lors de la prochaine rencontre.

c) Achat – Remorque fermée 6'x12' double essieu

Les opérations de la RIDT de collecte sur le territoire nécessitent de pouvoir transporter différentes matières à l'abri des intempéries, toute l'année. La RIDT possède actuellement une remorque fermée 4'x8' qui a été achetée en 2006 mais qui n'est plus fonctionnelle.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Alain Morin que la RIDT achète une remorque neuve 6'x12' à double essieu de type Gator Élite en acier galvanisé avec 7 000 lbs de charge. Elle est fabriquée au Québec et le délai de livraison est d'environ 14 semaines.

Le prix est de 8 700 \$ pour un modèle V-nose avec 2 portes arrière, 1 porte de côté, lumières LED, plancher en plywood ¾ et murs en plywood 3/8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1609**

8) LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

a) Renouvellement – Entente pour la fourniture de matériel de recouvrement alternatif

À la fin de chaque journée d'opération du lieu d'enfouissement technique, l'opérateur doit recouvrir les déchets compactés avec une couche suffisante de matériel afin de répondre aux critères de l'article 41 du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles). Le matériel doit permettre de limiter le dégagement d'odeurs, la propagation des incendies, la prolifération d'animaux ou d'insectes ainsi que l'envol d'éléments légers.

La RIDT dispose d'un certificat d'autorisation pour l'utilisation de matériel de recouvrement alternatif depuis 2011, le fournisseur de la RIDT est Conteneurs KRT.

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. M. Bernard Caron, que la RIDT renouvelle l'entente déposée avec Conteneurs KRT pour la livraison et la fourniture de matériel de recouvrement alternatif au lieu d'enfouissement technique de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1610**

b) Participation à un projet de recherche avec MFFP – Productivité cerf de Virginie

Le Ministère des Forêts, Faune et Parcs a demandé la collaboration de la RIDT afin de prendre des données sur des femelles cerf de Virginie victimes de collisions routières dans le cadre d'une étude sur la productivité de cette espèce qui va se dérouler dans plusieurs régions du Québec à l'hiver 2022.

Les travaux se dérouleront, lors de leur réception au lieu d'enfouissement de Dégelis, entre le 15 février et la mi-mai, ou jusqu'à l'avis du MFFP.

9) VARIA

a) Aide-mémoire de collecte 2022-2023

Le montage actualisé pour 2022-2023 est en cours de finalisation pour le montage graphique. Il est prévu d'en imprimer 11 000 exemplaires.

Les aimants seront installés par la suite et les aide-mémoires seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la région par Poste Canada durant la dernière semaine de mars.

10) **PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 16 mars 2022
- Mercredi 20 avril 2022
- Mercredi 18 mai 2022
- Mercredi 15 juin 2022
- Pas de rencontre en juillet 2022
- Mercredi 24 août 2022 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 21 septembre 2022
- Mercredi 19 octobre 2022
- Mercredi 16 novembre 2022
- Mercredi 21 décembre 2022

11) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1611**

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier